

Afin de mieux cibler le service, voici quelques exemples où le transport solidaire peut vous servir :

- * Se rendre à des rendez-vous médicaux, à la pharmacie.
- * Participer à la vie locale des associations.
- * Se déplacer dans un commerce local : alimentation, boulangerie, coiffeur...
- * Se rendre à une sépulture, au cimetière, chez des amis.
- * Aller visiter la famille, des personnes hospitalisées.
- * Se rendre à une correspondance : train, autocar.
- * Se rendre à une visite dans un établissement financier.



Cette liste est non exhaustive. Vous pourrez questionner les Responsables.

Sont exclus :

- ◇ Les déplacements avec des malades ou des personnes relevant d'une prise en charge.
- ◇ Les déplacements pris en charge par l'ADMR.

Modalités de fonctionnement :

- ◇ Le service fonctionnera du lundi au samedi en fonction des disponibilités des bénévoles.
- ◇ Le service pourra fonctionner le dimanche et jours fériés à la convenance des bénévoles.
- ◇ Sauf imprévu, les demandes doivent se faire au moins trois jours avant le déplacement souhaité.



Tarif de l'indemnisation :

forfait de prise en charge de 3€
+ 0,45€ du kilomètre effectué.

Le paiement des charges de la course se fait directement auprès du conducteur bénévole.

Toute personne assurée se trouve garantie pour les personnes transportées.



C.T.S.

CORON TRANSPORT SOLIDAIRE

*A votre service
pour vos déplacements...
Les bénévoles roulent pour vous !*



L'Association C.T.S. de Coron

organise un système de « TRANSPORT SOLIDAIRE » pour les habitants de la commune.

Objectifs :

- ⇒ Mise en place d'un service de transport basé sur le bénévolat et l'échange afin de lutter contre l'isolement des personnes.
- ⇒ Permettre aux personnes isolées de se déplacer pour les nécessités de la vie courante.

Bénéficiaires :

- Tous les habitants de la commune de CORON.
- En priorité les personnes sans moyen de locomotion ou ne pouvant, pour diverses raisons, utiliser les moyens de locomotion existants.
- Les résidents de l'EHPAD.

Vous avez besoin de vous rendre quelque part (rendez-vous médical sans prise en charge de transport, pharmacie, opticien...) et vous n'avez pas de moyen de locomotion ou la possibilité de conduire vous-même ?



Une équipe de bénévoles est prête à se rendre disponible pour vous y conduire.



Attention, ce service n'est pas sans contrainte et ne peut ni se substituer aux prestataires de santé ou d'aide à domicile, ni fonctionner au détriment des commerces locaux.